

# Azille Info 2

<http://www.mairie-azille.com>  
[mairie-azille@orange.fr](mailto:mairie-azille@orange.fr)  
04 68 91 40 08

Directeur de la publication  
Le maire

FEVRIER  
2023



## Édito

### Sommaire

#### CÔTÉ VILLAGE

- Agenda
- Label employeurs partenaires
- De nouveaux commerçants
- Extinction de l'éclairage public
- Menace d'une fermeture de classe

2

#### CÔTÉ MAIRIE

- Délibérations du Conseil Municipal du 14/02/2023
- Nouveaux arrivants : avis de recherche
- Marché des créateurs

3

#### A SAVOIR

- Etat civil
- Point vert boucherie des deux fontaines
- Sécheresse
- Les Maisons France Services
- Propriétaires : obligation de déclaration d'un bien immobilier
- L'information municipale

4

Il y a un an survenait un évènement dont on pensait qu'il n'arriverait plus. La Russie sous des prétextes fallacieux envahissait l'Ukraine et répandait la terreur sur tout le pays. La paix, qui semblait acquise depuis la fin de la Seconde guerre mondiale en Europe, n'a jamais paru aussi éloignée.

La France, fidèle à sa devise républicaine a mis en place un système d'accueil pour les réfugiés. Azille a répondu présent lorsqu'il l'a fallu. Vous, Azillois avez su faire preuve de générosité et votre mobilisation a été exemplaire. Je ne peux que vous remercier.

Cette guerre a entraîné une crise qui impacte directement notre vie quotidienne. La flambée des coûts de l'énergie qui a suivi, en est une des manifestations. L'état a mis en place des mesures pour amortir les effets de la hausse et préserver les particuliers et certaines entreprises mais les effets de l'inflation sur le porte-monnaie restent bien réels.

En ce qui concerne les collectivités territoriales en général et votre mairie en particulier si le prix de l'électricité NE va augmenter QUE de 15 %, celui du gaz est multiplié par 10. Autrement dit notre budget 2023 va être un peu compliqué à bâtir. Nous allons devoir faire des économies et rester ainsi fidèles à notre engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Pour finir malgré tout sur une note plus agréable : Les jardins partagés sont en bonne voie et nous devrions pouvoir les ouvrir à la fin du mois de mars. Ceux qui se sont inscrits (et il n'est pas trop tard pour le faire) pourront faire leurs premières plantations dès le mois d'avril.

Le maire

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible » Antoine de saint Exupéry



# Côté village

## Agenda

**11/03** : Carnaval des écoles.

**12/ 03** : Vide-grenier Azille Accueil.

**15/03** : Permanence Maison France Service à la mairie.

**21/03** : Conseil Municipal à 19h.

**26/03** : Vide-grenier La Lyonnaise.

## Label employeurs partenaires



La commune peut s'enorgueillir d'avoir reçu le label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers ». Ce label atteste que la commune adhère à la démarche d'engagement citoyen des sapeurs-pompiers et fait le nécessaire pour libérer ses 3 agents qui appartiennent au corps des sapeurs-pompiers volontaires à chaque fois que nécessaire. Soyons fiers de nos Pompiers.

## Des nouveaux commerçants à Azille



Un marchand de fromages est désormais présent sur notre marché tous les vendredis. Il vous propose également des salaisons, le tout venant de la montagne noire.

Un pizzaiolo vous propose ses pizzas tous les samedis soir de 16h à 21h place du marché (piste de danse).  
Tel 06 31 32 26 49

## Extinction de l'éclairage public



La réunion publique du 13 février a permis de réunir une trentaine d'Azillois. Le bilan après 6 mois d'expérimentation est positif au regard des zones de risques qui avaient été identifiées au démarrage. Dans l'immédiat, pas d'augmentation de l'accidentologie ni recrudescence de la délinquance ne sont constatées. En revanche, nous observons une diminution moyenne de 50% de la consommation électrique.

En ces temps incertains où le budget de la commune va être fortement impacté par la hausse du prix du gaz et de l'électricité les participants ont approuvé la décision du conseil municipal de pérenniser le dispositif.

## Menace d'une fermeture de classe



Le 13 février le maire a eu confirmation par l'Inspection Académique de la fermeture d'une classe à Azille au sein de l'école maternelle à la rentrée 2023. L'information a été communiquée lors du conseil municipal du 14 février. Le 16, une réunion a eu lieu avec les délégués des parents les 2 directrices des écoles et le maire et ses adjoints. Le 21 février une réunion publique organisée par les parents d'élèves a décidé d'un certain nombre d'actions. Depuis, parents d'élèves, délégués, élus, avancent chacun dans son rôle mais unis pour demander le maintien de la classe.

# Côté Mairie

## Délibérations du Conseil Municipal du 14 février 2023

### Délibération 02 2023 : Schéma de mutualisation Carcassonne Agglo

Le schéma de mutualisation proposé par Carcassonne Agglo ambitionne de co-construire et coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire. Le schéma se donne les objectifs suivants : Adopter ensemble, Travailler en transparence, Partager la ressource, les expertises, Planifier les actions de mutualisation envisagées et Évaluer chaque année les actions mises en place et en proposer de nouvelles.

Il est construit autour de 26 projets répartis en 15 thématiques. Construit au service de la coordination du bloc communal, des services de Carcassonne Agglo et de la mise en cohérence des politiques publiques, c'est un appui qui est offert à la commune qui pourra en bénéficier en tant que de besoin.

Le maire propose au conseil d'approuver le schéma.

**La délibération est prise à l'unanimité.**

### Délibération 03 2023 : Approbation du compte administratif

Le compte administratif est présenté et commenté au conseil municipal. Il est en tous points conforme au compte de gestion du receveur.

Il fait apparaître en fonctionnement un montant des dépenses de 1 030 170.80€ et un montant de recette de 1 268 387.08, soit un excédent de 238 216.28€.

En investissement, il fait apparaître pour les recettes, un montant de 680 510.76€ et pour les dépenses un montant de 670 736.80 soit un excédent de 9 773.96€.

Le maire demande d'approuver le compte administratif 2022.

**La délibération est prise à l'unanimité, le maire ne participant pas au vote.**

### Délibération 04 2023 : Affectation du résultat

Suite à l'approbation du compte administratif, il convient d'affecter le résultat.

Le résultat du compte administratif 2022, 238 216.28€ augmenté du résultat de clôture 2021 151 753.04€ est affecté au déficit des restes à réaliser 2022 soit 105 413.78€ et au déficit cumulé de la section d'investissement : 106 891.06€.

Le solde soit 177 664.48€ est reporté au budget de fonctionnement 2023.

Le maire propose au conseil d'approuver l'affectation du résultat ainsi présentée.

**La délibération est prise à l'unanimité.**

### Délibération 05 2023 : Débat d'Orientation Budgétaire

Le DOB a 2 objectifs : informer les élus sur la situation financière de la commune et leur permettre de s'exprimer sur les orientations budgétaires.

La situation patrimoniale de la collectivité fait apparaître 10% de dettes et 90% de fonds propres.

Les remboursements des emprunts en cours sont les suivants :

123 000€ en 2022, 139 000€ en 2023 et en 2024, 82 000€ en 2025, 71 000€ en 2026 et 2027.

Une économie importante de 56 000€ est attendue suite à la renégociation des contrats des photocopieurs.

Au regard de ces éléments, même s'il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre nous restons maîtres de nos finances.

La commune va continuer à investir. Les projets 2023 porteront sur l'achèvement des travaux à la salle Maynadié et au lavoir ainsi que sur l'achat en commun avec la commune de Pépieux d'une balayeuse.

Le débat étant terminé, le maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le fait que le débat d'orientation budgétaire s'est bien tenu.

**La délibération est prise à l'unanimité.**

## Nouveaux arrivants : Avis de recherche

Nous avons projeté de réunir régulièrement les nouveaux habitants de façon à faire connaissance et à leur faire connaître un peu plus de l'intérieur notre village et ses services. La date est désormais arrêtée : RDV est donc donné le 17 juin.

Merci aux nouveaux habitants qui ont choisi Azille et s'y sont installés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de se manifester en mairie soit physiquement soit par téléphone (04 68 91 40 08), s'ils ne l'ont pas déjà fait. Merci également aux plus anciens habitants de nous aider et le cas échéant de sensibiliser leurs nouveaux voisins afin qu'ils puissent être invités.

## Marché des créateurs



La mairie organise le jeudi 3 Août la première édition du marché des créateurs CREAZille. Aidez-nous à trouver les artistes et artisans qui pourront y participer. Toutes les informations utiles sont à retrouver sur le site internet de la commune (<https://mairie-azille.com>).

# À savoir

## Etat Civil

### Naissance

Le 10 janvier 2023 est né Camille, Marceau, Cyrille LAVIGNE, fils de Fanny FAGES et de Pierre LAVIGNE.

### Décès

Une erreur s'est glissée dans la date de naissance de M. GUSSE né le 09/08/1956 et non 1986. Nous prions la famille d'accepter nos excuses.

## Point vert boucherie des deux fontaines

La boucherie des 2 Fontaines met à disposition depuis le 20 février un point vert au sein de sa boutique. Ce relais bancaire permet à tout client du Crédit Agricole d'effectuer sans frais un retrait d'argent liquide au moyen de sa carte bancaire. Pour mémoire la boutique est ouverte toute la journée les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi et les dimanche et mercredi matin.

## Les maisons France Services

Vous souhaitez en savoir plus sur les services publics que vous pouvez retrouver au sein de la Maison France Service de Peyriac ? Rendez-vous à la réunion d'information organisée le 22 mars à Peyriac-Minervois.

- LES FRANCE SERVICES VOUS INVITENT -

**agglo FORUM**

Une question sur nos services ?  
Nos agents viennent à votre rencontre !

09 FÉV. CAPENDU  
18h30 - Foyer des campagnes

15 FÉV. SERVIÈS-EN-VAL  
18h30 - Foyer municipal

16 FÉV. CONQUES-SUR-ORBIEL  
18h30 - Salle des mariages

08 MARS ALAIRAC  
18h30 - Foyer municipal

09 MARS ALZONNE  
18h30 - Foyer municipal

15 MARS CAVANAC  
18h30 - Foyer municipal

22 MARS PEYRIAC-MINERVOIS  
18h30 - Foyer municipal

23 MARS PALAJA  
18h30 - Salle des mariages

FRANCE JEUNESSE FAMILLE | RÉGIE DE L'EAU | SERVICES SANTÉ MUNICIPAL  
TRANSPORTS | RENOVATION ENERGETIQUE | FRANCE SERVICES

carcassonne agglo  
AUDACE & SOLIDARITÉ

## Propriétaires : Obligation de déclaration d'un bien immobilier

Suite à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, chaque propriétaire de biens immobiliers à usage d'habitation doit déclarer l'occupation de son ou ses logements auprès de l'administration fiscale : par téléphone au 0809 401 401, sur le site internet : <https://www.impots.gouv.fr> (onglet « gérer mes biens immobiliers », ou en prenant RDV avec la Maison France Services de Peyriac : 04 68 11 95 61. Le dernier délai pour effectuer la déclaration est le 30 juin 2023.

## Les moyens de s'informer sur l'actualité Azilloise

<https://mairie-azille.com>

<https://app.panneaupocket.com>

[www.facebook.com/mairieazille/](https://www.facebook.com/mairieazille/)

## La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle de sécheresse pour l'année 2021

Les particuliers se signalent auprès de la mairie, de préférence par écrit et avec quelques photos. Cette demande faite par la mairie pour le phénomène "Sécheresse/Réhydratation des sols" se dépose **par année civile auprès de la Préfecture de l'Aude**. L'analyse des dossiers sécheresse s'effectue par saison (ou trimestre) afin de tenir compte de la cinétique lente du phénomène. Les demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relatives à l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols pour l'année 2022 seront instruites par le Ministère de l'Intérieur après que Météo-France leur aura transmis son rapport météorologique, habituellement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivante. Il est à noter que vous devez rapidement en informer votre assurance pour faire constater les dégâts si nécessaire.